

**Face à la destruction organisée des services publics territoriaux :
organisons la riposte !**

**MOBILISONS-NOUS LE 5 DECEMBRE POUR REFUSER CETTE
INJUSTICE
10h00 au départ de la cité administrative en direction de la préfecture
de Vaucluse.**

Les dernières annonces du nouveau ministre de la fonction publique, Guillaume Kasbarian, suffisent, à elles seules, à représenter le mépris qui est aujourd'hui opposé aux agents territoriaux :

- 3 jours de carence

en cas d'arrêt maladie par équité avec le privé ... sauf que 2/3 des salariés du privé n'ont aucun jour de carence grâce à la prise en charge par leur employeur.

- La diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie

passant la rémunération de 100% actuellement les 3 premiers mois d'arrêt à 90%.

Le rapport 2024 sur la fonction publique souligne:

"la fréquence plus élevée des absences pour raison de santé dans la fonction publique que dans le secteur privé est en partie liée à des effets de structure (davantage de femmes et des agents plus âgés).

La présence de métiers à forte pénibilité peut aussi contribuer à expliquer ces écarts.

En effet, les conditions de travail (contraintes physiques, horaires de travail atypiques, risques psychosociaux, etc.) influent également sur les absences pour raison de santé."

Il faut cesser d'alimenter les idées reçues sur les arrêts «de complaisance»!

C'est bien un médecin qui décide de nous mettre en arrêt quand il constate «cliniquement» que nous ne sommes pas en état d'assurer nos missions.

**3 JOURS DE CARENCE ET LE PASSAGE A UNE REMUNERATION A 90%
CE QUE JE VAIS PERDRE EN CAS DE MALADIE (en moyenne) :**

Pour les catégories C :	Pour les catégories B :	Pour les catégories A :
3 jours de carence -182,60 €	3 jours de carence -190,00 €	3 jours de carence -268,30 €
7 jours d'arrêt -206,95 €	7 jours d'arrêt -215,33 €	7 jours d'arrêt -304,07 €
1 mois d'arrêt -346,94 €	1 mois d'arrêt -361,00 €	1 mois d'arrêt -509,77 €

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

- **Suppression de la GIPA** (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) qui était un dispositif de compensation imparfait, mis en place pour couvrir partiellement, les pertes de pouvoir d'achat subies par les agents publics.

Pendant ce temps les actionnaires français battent à nouveau leur record de versement de dividendes sur le trimestre précédent...

Les organisations syndicales de la Fonction publique territoriale, réunies le 16 octobre 2024, dénoncent le plan d'austérité prévu notamment pour les collectivités territoriales par le projet de loi de finances 2025.

Ce programme d'austérité se traduira par la remise en cause de politiques publiques territoriales au détriment des populations, mais aussi par l'amplification des mesures contre les agents territoriaux .

. **100 000 postes menacés dans les 450 plus grosses collectivités (dont la Notre), cela prétendument pour contribuer à « réduire les déficits publics »**

. **Multiplication des mises en retraite pour invalidité**

. **Aggravation des menaces contre la CNRACL**

C'est dans ce contexte de destruction massive de nos droits et de nos services publics que la fédération CGT des services publics réaffirme ses revendications :

- **Abrogation de la réforme des retraites de 2023**
- **Abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique**
- **Abandon du projet de loi Guerini**
- **Passage du point d'indice à 6 euros**
- **Augmentation des effectifs généralisée pour permettre une bonne mise en œuvre des missions de services publics.**

Parce que la maladie c'est la roue de « l'infortune », elle peut tous nous toucher.

CE N'EST PAS AUX MALADES DE PAYER LA FACTURE !!!



NON A LA DOUBLE PEINE !!!